

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE 29 mai 2015 – Pornic

En tribune

Commission particulière du débat public :

Jacques ROUDIER, président

Dorothée BRIAUMONT, membre de la commission particulière

Aurélie COUTURE, membre de la commission particulière

Jean-Marc REBIERE, membre de la commission particulière

Bruno DE TREMIOLLES, membre de la commission particulière

Maîtrise d'ouvrage :

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Claude MIDI, Directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :

Jean-Michel BRARD, Maire de Pornic

François CHEVALIER, Directeur des territoires, des infrastructures et de l'environnement, Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Début de la réunion à 19h30

40 participants

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, président de la CPDP, ouvre la réunion et donne la parole à Jean-Michel BRARD, maire de Pornic, pour un mot d'accueil.

Jean-Michel BRARD accueille les participants. Il fait observer qu'il a été très peu sollicité sur ce projet en tant qu'élu et regrette le nombre peu important de personnes présentes à cette réunion publique. Il insiste sur son importance en rappelant les enjeux. Elle doit permettre de présenter le projet et de répondre aux inquiétudes et espoirs des habitants de Pornic en particulier (notamment des marins-pêcheurs) sur ses différents impacts : touristiques, patrimoniaux, économiques et bien sûr environnementaux.

Présentation du débat public

Jacques ROUDIER rappelle le cadre réglementaire du débat public. Il doit permettre l'information des citoyens et leur participation aux processus décisionnels ayant une incidence collective, en particulier en matière environnementale. Une autorité administrative indépendante, la CNDP, a été créée à cet effet.

Le débat s'organise autour d'un projet identifié et traite de ses objectifs, son opportunité et ses caractéristiques. Il permet au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions et de donner son avis. Il éclaire le maître d'ouvrage sur les décisions qu'il est amené à prendre sur la suite du processus.

Le débat respecte un certain nombre de valeurs :

- Transparence de l'information
- Ouverture à tous
- Égalité de traitement entre les participants
- Argumentation des positions
- Neutralité et impartialité (le débat public n'est pas le lieu de la décision)

Le débat, insiste Jacques ROUDIER, est adapté au projet et au territoire concerné. La thématique de l'éolien en mer a déjà fait l'objet de débats publics en Loire-Atlantique (cf. Parc de Guérande). Le territoire se caractérise par un dynamisme économique et démographique, un milieu naturel et un cadre de vie de qualité, un poids important des résidences secondaires (en particulier dans les communes littorales) et sa dimension insulaire (cf. Yeu, Noirmoutier).

Jacques ROUDIER présente ensuite les modalités d'organisation du débat (lieux, calendrier et formes du débat), puis décline ensuite les différentes thématiques identifiées :

- Les caractéristiques et le calendrier du projet, sa contribution aux politiques énergétiques, son économie
- Les impacts sur les milieux naturels et le paysage
- Les impacts sur les activités économiques
- La sécurité maritime et aérienne
- Le raccordement au réseau électrique

Il présente enfin les outils mis à disposition du public pour suivre et participer au débat.

Présentation du projet

Diffusion d'un film sur le projet.

Claude MIDI, Directeur du développement des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, présente les différents acteurs et partenaires du projet réunis autour du maître d'ouvrage. Le projet est porté par « Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier », un consortium composé d'ENGIE, EDP Renewables et Neoen Marine. Adwen a été choisi en qualité de partenaire industriel exclusif pour les deux parcs.

Ce projet éolien s'inscrit plus largement dans la politique énergétique de la France. Il vise ainsi à participer à la transition énergétique nationale, à renforcer l'indépendance énergétique française et à contribuer au développement de la filière de l'éolien en mer.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Claude MIDI décline les caractéristiques du projet :

- 62 éoliennes d'une puissance de 496 MW
- Une production équivalant à la consommation de 750 000 personnes
- Une superficie de 82,5 km²
- Un coût estimé de 2 milliards d'euros
- Une mise en service à partir de 2021

Au titre du calendrier prévisionnel, il convient de retenir qu'il y aura deux phases importantes avant la mise en service : une phase de levée des risques mi-2016 (confirmation des choix techniques présentés dans la réponse à l'appel d'offres), qui ouvre totalement le champ du débat voulu par la CPDP, une phase d'études approfondies. Les demandes d'autorisation et l'enquête publique prendront place de 2017 à 2018.

Claude MIDI présente les éléments caractéristiques d'une éolienne Adwen 8 MW : 88 mètres de pale, 210 mètres de hauteur, 122 mètres du niveau de la mer à la nacelle. Les choix techniques définitifs seront arrêtés en juin 2016. À l'heure actuelle, le projet prévoit que les éoliennes seront posées sur des fondations de type « jacket » (cf. structures métalliques immergées).

Claude MIDI aborde ensuite les quatre principaux enjeux du projet : l'environnement, le tourisme et les activités nautiques, le paysage et la pêche. La problématique des enjeux a été prise en compte dès la conception du projet. Ainsi, les éoliennes de grande puissance permettent de réduire le nombre et l'emprise du parc sur le territoire ainsi que les délais d'installation et de démantèlement, l'alignement des éoliennes parallèles au Toran 500 permet de préserver les activités maritimes, enfin les éoliennes sont espacées de 1 200 à 1 800 mètres.

En matière d'environnement, il est prévu une implantation en dehors des zones protégées. Par ailleurs, des études sont en cours pour améliorer les connaissances en cherchant à éviter, réduire et compenser les impacts résiduels. Enfin, les effets potentiels sur le milieu naturel des autres projets seront analysés plus précisément d'ici 2016.

S'agissant du tourisme et des activités nautiques, une étude socio-économique visant à qualifier et quantifier l'évolution pressentie des fréquentations touristiques du Département et de la Région doit être conduite. Le projet doit faire partie intégrante de la stratégie de développement touristique existante et l'enrichir.

Concernant la question de l'impact sur le paysage, il apparaît que depuis la Pointe de Préfailles, un être humain a moyennement un écart de 60 degrés de visibilité, ce qui lui permettra demain d'embrasser du regard les deux parcs éoliens.

L'enjeu de la pêche professionnelle, enfin, a été pris en compte en amont. Un travail de proximité a été engagé avec le Comité régional des pêches afin de travailler sur plusieurs aspects, dont la sécurité et l'impact du parc sur les activités liées à la pêche.

Claude MIDI affirme que le projet constitue un levier pour le développement socio-économique local. Il aura des retombées locales durables pour les îles et le territoire :

- 125 emplois directs locaux pour l'exploitation et la maintenance pour une durée de 20 à 25 ans, avec 85 000 de formations associées ;
- Des emplois indirects et induits locaux
- Des emplois industriels de sous-traitance en Vendée / Pays de la Loire

Il convient, conclut Claude MIDI, d'insister sur l'émergence d'une filière industrielle française :

- Un accompagnement de la filière locale (131 entreprises identifiées en Pays de la Loire)
- Des retombées optimisées par un travail collectif
- Une possible installation des composants du parc à partir de Saint-Nazaire
- La mobilisation de 6 000 emplois en phase de construction et d'installation

Questions relatives au projet

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jean-Michel BRARD souhaite savoir si le parc éolien sera visible de la côte pornicaise.

Claude MIDI affirme que si une partie du parc éolien sera cachée derrière l'île de Noirmoutier, une partie sera bien visible par temps clair.

Alain BOURMEAU, habitant de Pornic, s'inquiète de l'impact du parc éolien sur la faune aviaire (les oiseaux marins), en demandant si des études ont été réalisées sur le sujet.

Lucile FORGET signale qu'il existe des parcs éoliens en mer depuis 1991 (en Mer du Nord), ce qui permet de bénéficier de retours d'expérience très intéressants quant aux effets de ces dispositifs sur les oiseaux. Les études réalisées montrent que, dans leur grande majorité, les espèces aviaires, soit contournent les parcs, soit les survolent. Une minorité les traverse. Quoi qu'il en soit, des études ornithologiques (réalisées par La Ligue de protection des oiseaux de la Vendée et Bretagne vivante) ont été engagées spécifiquement pour ce projet depuis avril 2014. Elles visent à établir un état initial de la fréquentation ornithologique sur le site, un suivi pendant un à deux ans, puis une évaluation des impacts sur chacune des espèces.

Jean-Claude MENARD, Président de l'association Estuaire Loire Vilaine, se dit assez favorable au projet présenté, contrairement à celui du Banc de Guérande, car il doit être implanté dans un endroit beaucoup plus profond et moins riche du point de vue de la biodiversité. Chaque parc éolien étant spécifique, tant au niveau de l'implantation que de l'exploitation, les comparaisons n'ont qu'une valeur limitée.

Jean-Claude MENARD demande un complément d'information sur quatre sujets de préoccupation. Considérant tout d'abord les fondations des éoliennes, il estime que le système des jackets doit garantir un impact limité sur les roches.

S'agissant ensuite de la problématique du passage du câble entre la station à terre et les éoliennes en mer, les fonds marins étant peu profonds, l'enfouissement de câbles aura pour conséquence de libérer une grande quantité de granulat marin qui restera en suspension. Il suggère à cet égard d'effectuer une modélisation, afin de déterminer quelle sera leur(s) zone(s) de diffusion.

Les mâts, en acier, sont voués à se corroder au fil du temps. Il est semble-t-il prévu de fixer des anodes (en aluminium et en zinc) afin d'empêcher corrosion. Sachant que des organismes marins viendront se fixer sur les mâts, il s'interroge sur l'impact de ces substances potentiellement « digérées » par ces substances.

Enfin, il soulève le problème des effets liés aux vibrations dans la roche. Si on ne connaît pas encore leur impact sur les poissons évoluant au large, sur les mammifères marins, Noirmoutier et Guérande sont susceptibles de constituer des zones d'évitement pour certaines espèces.

Christian CORALLO, RTE, indique, s'agissant des questions relatives aux câbles et aux impacts des travaux, que l'aire d'étude a été validée le 3 avril. Il n'y a pas de fuseau en mer, encore moins de tracé, encore défini. Il est prévu de démarrer les études dans le courant de l'été pour analyser la zone. L'ensemble des préoccupations exprimées sont et seront prises en compte, notamment au travers du groupe Environnement de l'instance de concertation.

Florence SIMONET, responsable des études environnementales, précise que la question de la turbidité fait partie des points à l'étude. Tous les protocoles d'étude ont été établis, afin de mesurer et qualifier les milieux. Elle ajoute qu'un travail a été engagé avec le service technique afin d'évaluer les meilleurs techniques d'installation. En ce qui concerne la problématique de la corrosion, l'installation de protections cathodiques est nécessaire pour protéger les structures métalliques qui naturellement s'oxydent au contact de l'eau. Florence SIMONET signale qu'il existe également un système d'anodes par courant induit (pas seulement un système d'anodes sacrificielles à base d'aluminium). Le service technique étudie les différentes solutions envisageables.

Les vibrations sont principalement dues aux pièces mécaniques situées dans la nacelle des éoliennes (non à la rotation des pales). Un travail sera engagé avec Adwen afin d'améliorer la technologie. Par ailleurs, des suivis acoustiques seront assurés lorsque le parc sera mis en exploitation.

Thérèse ARLAY, vacancière régulière à Pornic, s'interroge sur les raisons permettant d'expliquer la durée de vie réduite (25 ans) du parc éolien.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Claude MIDI fait valoir que les implantations en mer sont conditionnées à l'obtention d'autorisations qui ont une certaine durée, 30 ans en l'occurrence, et que le démantèlement sera réalisé avant la fin du terme. Il est probable que la question se posera pour l'État d'une prolongation éventuelle de l'autorisation.

Yves LE QUELLEC, représentant du mouvement France Nature Environnement des Pays de la Loire, revient sur la question de l'atterrage. Il fait observer qu'il existe un ensemble de contraintes très fortes sur la partie terrestre. Les fenêtres de passage disponibles sont donc très réduites. Il se demande comment il sera possible de concilier les contraintes liées au milieu marin et celles liées au milieu terrestre.

Jean-Marc REBIERE indique que l'atelier du 9 juin sera l'occasion de présenter une cartographie précise des contraintes liées à la partie terrestre.

René BERTHE, maire adjoint à la Plaine sur Mer, aborde la question des instances de concertation et des ateliers. Il souhaite connaître les critères qui président à leur constitution et les personnes qui en font partie.

Lucile FORGET indique que conformément au cahier des charges de l'appel d'offres une instance de concertation destinée à réunir l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet a été constituée. Sa réunion d'installation a eu lieu en novembre. Une liste d'invités a été élaborée. Elle est ouverte (sur demande présentée à la Préfecture de Vendée) aux élus, associations et acteurs du développement économique. Des réunions se tiendront tout au long de la vie du parc éolien. 3 groupes de travail ont été mis en place : « environnement », « usages maritimes », « socio-économie ». Les réunions reprendront à la rentrée.

Léon EVAIN, habitant de la région, se demande comment EDF garantira la satisfaction des besoins en électricité, sachant que l'énergie éolienne, qui a vocation à représenter un quart de la production totale d'électricité est par définition « aléatoire ».

Claude MIDI fait observer que les modèles météorologiques permettent aujourd'hui de garantir une plus grande prévisibilité sur les vents, sachant que l'éolienne Adwen est parfaitement adaptée aux vents de la région. Elle produira de l'énergie 90 % du temps, et la production annuelle de l'éolienne correspondra à un fonctionnement à pleine puissance pendant 40% du temps. L'énergie générée est injectée dans le réseau RTE.

Christian CORALLO, RTE, entend répondre très précisément à la question de Léon EVAIN sur le site Internet dédié de ce débat public.

Les incidences du projet sur l'aménagement et l'activité du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire

François CHEVALIER, Directeur des territoires, des infrastructures et de l'environnement, précise au préalable que le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire (Port) n'est pour l'heure que pressenti par le consortium et que chaque port a des spécificités. En conséquence, ses propos ne sont pas transposables dans n'importe quelle unité.

Le Port est au service des politiques publiques d'aménagement et de développement durable. Plus précisément, il est un outil industriel de développement économique, un outil d'aménagement du territoire et une plate-forme multimodale internationale. L'activité du Port génère environ 25 000 emplois dans le grand Ouest dans plus de 400 entreprises et une VA de 5,47 milliards d'euros.

Les grands enjeux portuaires sont de trois ordres :

- Être au cœur des filières actuelles émergentes : anticiper les évolutions de l'économie du grand Ouest, augmenter la valeur du Grand Port Maritime dans les filières, développer les services logistiques autour des marchandises diverses.
- Garantir la performance de l'outil industriel : optimiser la prestation des navires et du traitement des marchandises, définir la contribution du GPM à l'outil industriel portuaire global et optimiser son économie.
- Conduire une politique partagée de développement durable des espaces portuaires : rationaliser l'utilisation de l'espace portuaire et animer l'écosystème estuarien, concilier les activités urbaines et portuaires, améliorer les pratiques pour minimiser leur impact environnemental et préserver la biodiversité.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Comment se positionne le Port par rapport à la filière des EMR (Énergies Marines Renouvelables) ? Il (1) intègre et participe à la mise en œuvre la politique de transition énergétique de la France, (2) favorise l'émergence de la filière des énergies marines renouvelables sur le territoire ligérien (cf. projet stratégique du Port adopté en 2009 et projet de territoire), (3) permet l'implantation de nouvelles entreprises et conforte le tissu industriel et logistique local susceptible de se positionner sur ce secteur.

Trois sites du Port font l'objet d'aménagements pour répondre aux besoins des EMR : le hub logistique de Saint-Nazaire (cf. requalification du site industriel et portuaire de Saint-Nazaire), le pôle industriel et logistique de Montoir-de-Bretagne, Le Carnet (cf. aménagement d'un tiers de la surface du site, intégrée dans un projet de requalification environnementale).

Questions relatives aux incidences du développement de la filière des EMR sur le port

Jean-Claude MENARD s'inquiète tout d'abord des nécessités de remblaiement de la zone du Carnet.

Il fait ensuite remarquer que les dragages opérés représentent environ 5 millions de tonnes de matériaux qui sont déversés sur une zone située entre Noirmoutier et le Banc de Guérande. Jean-Claude MENARD pointe du doigt un effet cumulé. Il serait intéressant d'engager une réflexion sur une réduction des effets cumulés au large.

François CHEVALIER répond que la zone du Carnet est déjà remblayée. Il n'est donc pas prévu d'effectuer des travaux de terrassement.

Il indique que les projets EMR ne créent pas de besoins de dragage sur le Port de Nantes. Les dragages représentent environ 6 millions de mètres cubes de matériaux. À peu près 4 millions de mètres cubes vont être clapés au large. Les 2 millions restants sont déplacés par des systèmes d'injonction d'eau. La zone de clapage se situe près du Banc de Guérande, de l'autre côté du chenal de navigation. Les zones d'immersion sont éloignées de la côte et ont été voulues moins dispersives (afin d'éviter trop de remises en suspension). Un suivi draconien est assuré par un Comité de suivi.

Gabriel FOUCHEREAU, Association de Pêche de Préfailles, souhaite connaître le retour d'investissement du projet de parc éolien.

François CHEVALIER fait remarquer que l'arrivée des EMR modifie singulièrement le modèle économique d'un port. Elle génère des retombées économiques très importantes.

Claude MIDI indique que l'appel d'offres prévoit que l'investisseur, le maître d'ouvrage, qui prend le risque de la construction et de l'exploitation du parc, sera rémunéré sur la base d'un rachat du prix de l'électricité pendant 20 ans.

Clôture de la réunion à 21h35